



C.C.A.S - CREST'ACTIF

Maternelles  
et élémentaires

*Aménagement des rythmes scolaires*

VILLE DE  
CREST

## INFOS PARENTS - **Rentrée 2017/18** INSCRIPTIONS temps périscolaires

### 1 CONSTITUTION DU DOSSIER ANNUEL de l'ENFANT à CREST'ACTIF

- TEMPS LIBRE DU MATIN
- TEMPS LIBRE DU SOIR
- RESTAURATION SCOLAIRE
- ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

> du 28 août au 8 septembre

Lundi, mardi, jeudi : 9h à 12h30

Mercredi et vendredi : 9h à 12h / 13h45 à 18h

> le 5 et le 12 juillet\*

Mercredi : 9h à 12h / 13h30 à 18h

*\*pour les élèves de PS et les nouveaux arrivants*

La **fiche d'inscription** est téléchargeable sur le site de la ville ([www.mairie-crest.fr](http://www.mairie-crest.fr)) ou peut être remplie sur place (1 fiche par enfant).

Pensez à vous munir des pièces suivantes :

- Attestation d'assurance pour l'année scolaire 17-18 (responsabilité civile et individuelle accident) de votre enfant
- N° d'allocataire CAF
- Carnet de santé de votre enfant
- Livret de famille
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- 1€ de cotisation pour l'année

Cette formalité d'inscription ouvre l'accès au portail familles qui permet d'effectuer les réservations temps libres et cantine en ligne.

**Attention : Tout dossier incomplet ne sera pas enregistré. L'inscription de votre enfant aux services temps libres, cantine et activités périscolaires ne sera alors pas prise en compte.**

### 2 LES SERVICES PÉRISCOLAIRES DÈS LA RENTRÉE

- Les temps libres (matin et soir) organisés par tranches (45'=1€) et la cantine sont mis en place dès la rentrée.
- Les activités démarreront **le lundi 25 septembre**. Attention, le livret périscolaire ne dispense pas du dossier d'inscription. **Aucun enfant non inscrit ne pourra participer aux activités.**

**RENSEIGNEMENTS : TEMPS LIBRES, CANTINE ET ACTIVITÉS : 04.75.25.64.75**  
ou [perisco.crestactif@mairie-crest.fr](mailto:perisco.crestactif@mairie-crest.fr)